YERRES

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/MR/CD

Arrêté n° 2005/483
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Monsieur François DUROVRAY, Premier Adjoint

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 26 décembre 2006 au 1er janvier 2007 inclus,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Monsieur François DUROVRAY, Premier Adjoint, remplace provisoirement, durant la période du 26 décembre 2006 au 1er janvier 2007 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Il reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal et à l'intéressé.

Fait à Yerres, le 22 décembre 2006

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération